AR Prefecture

006-210600599-20220920-DEL2022_104-DE Reçu le 22/09/2022 Publié le 22/09/2022



VILLE D'EZE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

Délibération n°2022 104

20 septembre 2022

MAIRIE D'EZE

OBJET:
Versement d'une
subvention à la
Fondation du
patrimoine

RAPPORTEUR : Monsieur le maire

Nombre de conseillers en exercice 19

Nombre de présents 15

Nombre de votants 18

<u>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</u>

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-deux, le vingt septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le quinze septembre deux mille vingt-deux, s'est réuni à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Stéphane CHERKI, maire.

Présents : M. Stéphane CHERKI - Mme Céline ZAMBON - Mme Virginie SOULIER - M. Patrick LADU - M. Christian FIGHIERA Mme Meriem BEN HADDOU - Mme Isabelle GIANTON - M. Alain FABRI - Mme Valérie BUSILLET - Mme Patricia PONTIS - Mme Annick FILLON - Mme Patricia ALLOUCH - Mme Claudine TURRINI - M. Jean-Barthélémy VAUTEL - M. Ghassan ANDRAOS

A donné procuration :

M. Sylvestre ANSELMI pour M. Ghassan ANDRAOS

M. Boris KRUNIC pour M. Christian FIGHIERA

M. Claude TKACZYK pour Mme Virginie SOULIER

Absents excusés:

M. Christophe VESTRI

Secrétaire de séance : Mme Meriem BEN HADDOU

Le 31 mai dernier, la commune a signé une nouvelle convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine afin de confier à celle-ci la collecte de dons pour la restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption.

Il a été convenu notamment que la commune reverserait à cette Fondation le produit de certaines manifestations culturelles.

La commune a organisé le 24 juillet dernier un concert du chanteur François Feldman.

Il convient que la recette perçue dans le cadre de cette manifestation soit entièrement reversée à la Fondation du patrimoine dans le cadre de la restauration de l'église Notre Dame de l'Assomption.

La recette de ce concert s'élève à la somme de deux mille trois cent quatre-vingt-seize euros (2 396€).

AR Prefecture

006-210600599-20220920-DEL2022_104-DE Reçu le 22/09/2022 Publié le 22/09/2022

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A L'UNANIMITE

- Décide de reverser la totalité de la recette du concert de François Feldman, soit deux mille trois cent quatre-vingt-seize euros (2 396€) à la fondation du patrimoine;
- Impute cette dépense au compte 6574 du budget communal ;
- Mandate Monsieur le maire pour l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le maire,

Le Maire, Stéphane CHEDET